

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

DU MARDI 25 FEVRIER 2025

Pour affichage public conformément à l'article L2121-25 du CGCT

Etaient présents :

Marie BERTHOUMIEU

Jérôme LANDES

Maurice ANDRIEU

Marylène HARANG

Christian FABRE

Alain ROUGIE

Secrétaire de séance : Jérôme LANDES, en absence d'autre candidature.

1/ DELIBERATION OPERATION « RENOVATION ENERGETIQUE DE DEUX LOGEMENTS COMMUNAUX –

DEMANDE SUBVENTION AU TITRE DU FONDS LEADER

Mme le Maire indique aux élus que l'opération est éligible au titre du fonds LEADER et qu'il y a lieu de revoir le tableau de financement comme suit :

Montant travaux Logement La marelle	37 805,00 €
Montant travaux Logement le Prehaut	75 352,50 €
Sous total	113 157,50 €
Frais architecte et bureau d'études (50% DE 24 600 €)	12 300,00 €
SPS (50 % de 6 080 €)	3 040,00 €
Sous total	15 340,00 €
TOTAL	128 497,50 €

FINANCEMENT

Etat DETR 30 %	35 975,00 €	
Departement PALULOS	12 000,00 €	
Region (5 000 € x 2)	10 000,00 €	
bonus Région (4 000 € x 2)	8 000,00 €	
Subvention LEADER	20 000,00 €	
TOTAL SUBVENTIONS	85 975,00 €	67%
AUTOFINANCEMENT	42 522,50 €	33%

Mme le Maire propose aux élus de valider le tableau de financement et la demande de subvention d'un montant de **20 000 €**.

6 VOIX POUR

2/ DELIBERATION PARTICIPATION DE LA COMMUNE AU FRAIS DE FONCTIONNEMENT DE L'ÉCOLES SAINTE HELENE

Mme le Maire indique que, comme chaque année, la participation de la commune se fera à l'identique que la participation aux frais scolaires de la commune de Gramat, à savoir :

Pour un enfant en classe de maternelle : **1305.28€**

Pour un enfant en primaire x 575.21 = **575.21€**

Actuellement, la commune recense 1 enfant en Grande Section, et 1 enfant en CM2

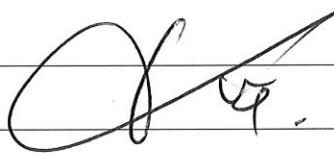
VOTE 6 VOIX POUR :

INFORMATIONS DIVERSES

- M. LANDES signale qu'il n'y a plus de place dans le cimetière, le dernier emplacement ayant été attribué. L'emplacement qui a été réservé dans le cadre du PLUi devient absolument crucial pour la création d'un nouveau cimetière.
- Mme le Maire fait un retour sur la réunion publique qui s'est tenue au mois de janvier au cours de laquelle ont été présentés les projets de cœur de village ainsi et de la rénovation énergétique de la salle des fêtes. Ont été soulevés les principaux problèmes d'écoulement des eaux pluviales et les systèmes d'assainissement non collectif de deux propriétaires du bourg. Mme le Maire a tenu également à remercier les familles qui ont cédé du terrain pour la réalisation des deux projets.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 21 h 30

COMPTE-RENDU APPROUVE LE : 12 AVRIL 2025

Marie BERTHOUMIEU	
Elu secrétaire de séance	